

Club Social - Après-Midi de conférences le Lundi 18 mars 2019?

Le Lundi 18 mars 2019



Le Club Social organise le Lundi 18 Mars 2019 de 13h30 à 18h, deux conférences à l'Hôtel MERCURE, 27 Rue de la terraudière à Niort.

La première conférence, co-animée par le GROUPE VYV et INFODOC-EXPERTS se déroulera de 13h30 à 15h30, elle portera sur « Actualité Sociale 2019 »

Il s'agit de prendre connaissance des principaux sujets d'actualité intéressant les experts-comptables dans le cadre de leur mission sociale.

Ces sujets sont envisagés sous un aspect pratique, avec des préconisations pour une mise en conformité.

Parmi les grands sujets d'actualité à la date du début de l'année 2019 figurent :

- Les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat : prime exceptionnelle, heures supplémentaires ?.
- La réforme de la formation professionnelle
- La nouvelle mesure de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes
- Les grands arrêts de jurisprudence.
- Le contenu sera adapté en fonction de l'actualité.

La seconde conférence animée par INFODOC-EXPERTS se déroulera de 16h00 à 18h, elle portera sur « Mise en place et fonctionnement du CSE : une mission sociale pour le cabinet »

Le CSE remplace les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le CHSCT.

- S'il n'a pas encore été mis en place, dans quel délai faut-il le faire, et comment ?
- Quels arguments pour inciter les employeurs à mettre en place le CSE
- Quelles sont les attributions et moyens du CSE ?
- Comment fonctionne le CSE ?

Si vous êtes intéressé(e), je vous remercie de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription téléchargeable ci-dessous, accompagné le cas échéant de votre règlement, au secrétariat du Conseil Régional, 33 avenue de Paris, CS18733, 79027 Niort cedex 9 (gdhainaut@experts-comptables.org), avant le 08 mars 2019.

vous inscrire

Ces conférences sont gratuites pour les adhérents du Club Social. Pour adhérer au Club, je vous invite à vous connecter sur le site :www.boutique-experts-comptables.com , rubrique « CLUBS »

Nous vous rappelons que les adhérents aux Clubs peuvent se faire représenter par une autre personne. En revanche, les stagiaires experts-Comptables, adhérents aux Clubs, ne peuvent en aucun cas se faire représenter par une tierce personne.

Adhésion au Club Social : Adhésion en ligne sur le site de la Boutique de l'Ordre : www.boutique-experts-comptables.com Rubrique « CLUBS »

URL source: <http://www.experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr/agenda/club-social-apres-midi-de-conferences-le-lundi-18-mars-2019>